

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1-CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat sauf disposition formelle et expresse de notre part.

La nullité totale ou partielle de l'une des clauses ci-dessous sera sans effet sur la validité des autres clauses.

2-PRISE DE COMMANDE

Les commandes de nos clients sont fermes.

3-LIVRAISON ET TRANSPORT

Nous ne garantissons en aucun cas les moyens de transport même en cas de vente franco. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur même dans le cas où elles seraient expédiées franco.

Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donne pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

4-RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix (Loi n° 80.335 du 12 mai 1980) le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

5-LES PRIX

Les prix sont stipulés hors taxes. Sauf disposition particulière ou accord express, les prix sont payables à l'échéance figurant sur la facture.

6-CONDITIONS DE PAIEMENT

LOI LME N° 2008-776 : les paiements inter-entreprise ne peuvent dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours nets. En conséquence, nous vous informons que nous optons pour un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois, sauf en cas d'accord entre les deux parties.

Les sommes dues doivent être payées au plus tard à la date figurant sur la facture.

Pénalité de retard : en cas de paiement à une date postérieure que celle figurant sur la facture, l'acheteur devra payer une indemnité de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Le retard de paiement et/ou de versement des sommes dues par le client au-delà du délai de paiement mentionné sur la facture adressée à celui-ci entrainera de plein droit une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Escompte accepté : 1.50% par mois anticipé.

La date de paiement est la date à laquelle les sommes dues sont versées sur notre compte.

7-RECLAMATIONS

Les réclamations pour non-conformité doivent être formulées dans les 20 jours qui suivent la livraison. Elles feront l'objet d'un examen entre vendeur et acheteur quant à la suite à accorder.

8-COMPETENCE, CONTESTATION

En cas de litige relatif à la présente vente, seul le Tribunal de Commerce d'ANGERS sera compétent.

La loi française régit la présente vente.